

tion est tellement rigoureuse que rien ne peut les en dispenser ; et la violer, c'est mettre sous ses pieds, non-seulement les lois les plus sacrées de la religion, mais encore les lois les plus strictes de la nature.

Et cependant, combien de parents, malheureusement, dont la conduite, sur ce point, est tout-à-fait en défaut ? Ne voit-on pas des mères assez imprudentes pour coucher avec elles de tout jeunes enfants ou des enfants qui ont plus de six à sept ans accomplis ; en cela, ne commettent-elles pas, d'ordinaire, une faute grave ?

Dans le premier cas, elles s'exposent à étouffer leurs pauvres petits enfants, comme cela n'arrive que trop souvent.

Entr'autres cas qui sont arrivés à notre connaissance, un jour une malheureuse mère vint nous trouver, en proie au plus grand désespoir. Et quelle était la cause de sa douleur si poignante ? La voici telle qu'on nous la raconta : Un enfant de six mois qui était toute sa joie et sa consolation, s'était mis à pleurer pendant la nuit, et comme elle ne réussissait pas à le calmer, elle l'avait placé, pour un instant, à ses côtés, dans son lit, chose qu'elle n'avait jamais faite. L'enfant se calma tout de suite, mais la malheureuse mère s'endormit, et un quart d'heure plus tard, à son réveil, elle trouva son enfant mort, à côté d'elle : A la vue de ce terrible spectacle, elle faillit en perdre la tête, et fit retentir toute la maison de ses cris déchirants.

Plus tard, nous avons constaté que la santé de cette mère avait reçu une si forte secousse, de ce douloureux accident, qu'elle n'a jamais pu se remettre.

L'Eglise, dans la prudence et dans la tendre sollicitude qui la presse, pour les parents et pour les enfants, défend, sous des peines sévères et très